

mak). *T'ou-ho-sien* abandonna ses étendards et s'enfuit; ils le firent prisonnier ainsi que son frère cadet le *che-hou* (*jabgou*) *Toen-a-po*.

Le commissaire gouverneur de la garnison de *Sou-le* (*Kachgar*), *Fou-mong Ling-tch'a*, prit avec lui des soldats d'élite, et, de concert avec le roi de *Pa-han-na* (*Ferghânah*), surprit la ville de *Ta-lo-se* (*Talas*) et décapita le kagan des tribus noires ainsi que son frère cadet, *Po-se*; il entra dans la ville de *I-kien* et y prit la princesse de *Kiao-ho* ainsi que la katoun (femme) de *Sou-lou* et la katoun (femme) de *Eul-wei*, puis il s'en retourna. En outre il régla le sort de plusieurs myriades d'hommes dispersés et égarés des royaumes d'occident et les donna entièrement au roi de *Pa-han-na* (*Ferghânah*). Les divers royaumes firent tous leur soumission.

Les diverses tribus du *k'ïue-lu-tchour* (du Gouvernement) de *Fou-yen*¹⁾, (dans le territoire) des *Tch'ou-mou-koen* et d'autres, adressèrent au trône une requête pour s'excuser en ces termes: «Nous sommes nés parmi les troubles de royaumes situés hors de la frontière; nos rois étant morts, nous nous sommes de plus belle attaqués et entretués. Le Fils du Ciel a bien voulu envoyer (*Kai*) *Kia-yun* à la tête d'une armée pour exterminer les violents et délivrer ceux qui étaient menacés. Nous désirons pouvoir nous prosterner devant le visage impérial, rattacher nos tribus au (Protectorat de) *Ngan-si* (*Koutcha*) et être pour toujours des sujets du dehors». Cette demande fut octroyée.

L'année suivante (740), on promut le *k'ïue-lu tchour* au rang de grand général des gardes vaillants de droite; par brevet, le roi de *Che* (*Tachkend*) fut nommé *Choen-i wang* (roi qui se conforme à la justice); on honora le roi de *Che* (*Kesch*) du titre de «spécialement promu»; on illustra ainsi et on récompensa leurs mérites.

(*Kai*) *Kia-yun*, ayant fait prisonnier *T'ou-ho-sien kou tch'ouo* (*tchour*), l'offrit au grand temple ancestral. Le Fils du Ciel pardonna à *T'ou-ho-sien* et le nomma grand général hors cadre des gardes de gauche *kin-ou*, et roi *Sieou-i* (roi qui pratique la justice). *Toen-a-po* fut nommé général hors cadre des gardes militaires de droite. *Hin* ②, fils de *A-che-na Hoai-tao* ③, fut nommé kagan des dix tribus et commanda à ce qui appartenait aux *Tou-k'i-che*. *Mo-ho* (*baga*) *tarkan* s'en irrita et dit: «Si l'on a vaincu *Sou-lou*, c'est à moi qu'en revient le mérite; maintenant, on donne le pouvoir à *Hin* ③: qu'est-ce à dire? Il invita donc les diverses hordes à se révolter. Un décret impérial ordonna à *Kai Kia-yun* de l'attirer à lui et de l'instruire. (*Baga tarkan*) vint alors se soumettre avec ses femmes, ses enfants, ses porte-

1) *Fou-yen* 匐延 ou *Fou-t'ing* 匐廷 est le nom que les Chinois avaient donné au Gouvernement établi sur le territoire des *Tch'ou-mou-koen* (cf. p. 67, lignes 3-4).